



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau

Affaire suivie par Diane NARDIN  
diane.nardin@moselle.gouv.fr  
03 87 34 33 22

Metz, le 17 Octobre 2016

**Monsieur le Président du Syndicat  
Intercommunal Eau et Assainissement  
de Fontoy – Vallée de la Fensch (SEAFF)  
36, Rue de Metz**

**57650 FONTOY**

**A l'attention de G. MORDENTI**

**Objet :** Dossier de déclaration concernant la pose d'un nouveau collecteur et la réalisation d'un bassin d'orage et d'un deversoir d'orage sur les communes de FAMECK et HAYANGE.  
Accord immédiat

**P.J :** Récépissé de déclaration.

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Pose d'un nouveau collecteur et réalisation d'un bassin d'orage et d'un deversoir d'orage sur les communes de FAMECK et HAYANGE.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **12 Octobre 2016**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2016-00405**
- Dossier réalisé par : **GEREEA**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

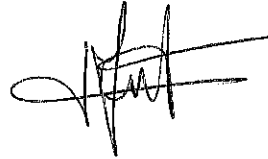


Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de FAMECK et de HAYANGE où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Copie transmise pour information :

- GEREEA -D. DELAVIE
- Lorraine Conseil – O. MARTZ
- AERM – V. DURR

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER